



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 juin 2020

Délibération n° 20C/02/09

|                                       |                                      |   |
|---------------------------------------|--------------------------------------|---|
| Date de convocation :<br>12/06/2020   | Nombre de conseillers                |   |
| Date de publication :<br>24 juin 2020 | Statutaires : 77<br>En exercice : 77 | Présents : 62<br>Pouvoirs : 8<br>Votants : 70 |

**Objet :** Conventions avec les Sociétés HYDRA et VEOLIA pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement pour les communes d'Airion, Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt.

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Maignelay-Montigny sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGEOIS Jérôme, MME BRUNET Laurette, M. CANDELOT Bertrand, MME CENSIER Christine, MM CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUMONT Joël, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, M LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre ; MME LARUE Aline, MM LE ROUX Nicolas (suppléant de MME GRIGNON-PONCE Véronique) ; LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, PLASMANS Thierry, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc) ; SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM TOURTE Philippe, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 62 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM GIGNON Christophe et THEOPHILE Pascal

Etaient absents : MME BERGERON Aurélie, MM FOURNIER Alain, GESBERT Laurent, POINSARD Cédric, QUESNEL Gérard, MME SIMON Marie-José, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CARRE Christophe (Domfront) à M. MATTE Xavier (Sains-Morainvillers) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DRETZ Sandrine (Airion) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy-en-l'Eau) à M. GOURDOU Jean-Pierre (Valescourt) ;

M. RAUZIER Dominique (Saint-Just-en-Chaussée) à M. Frans DESMEDT (Saint-Just-en-Chaussée) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. Eric WAFFELAERT et MME Colette DOLLEZ

Le président Frans DESMEDT donne la parole au directeur général, Geoffrey FUMAROLI, pour la présentation de ce point.

Celui-ci informe les membres présents que les habitants des communes d'Airion, Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt reçoivent une facture pour leur consommation d'eau potable de la part de la communauté de communes et une facture pour l'assainissement de la part du délégataire. Il est habituellement d'usage que le gestionnaire de l'eau potable se charge également de la facturation de l'assainissement.

C'est pourquoi, profitant de l'opportunité du renouvellement du contrat Délégation de Service Public d'assainissement, attribué à la société HYDRA, il est envisagé de simplifier la facturation pour les abonnés de ce secteur.

Il a donc été convenu dans le contrat de DSP que la communauté de communes du Plateau Picard assurerait pour le compte de la société HYDRA l'ensemble de la facturation. Cette prise en charge se fait moyennant le versement par ladite société à la communauté de communes d'une compensation financière fixée à 3 € par facture émise.

La convention de facturation jointe fixe les relations et les modalités de gestion entre la communauté de communes et la société HYDRA.

Par ailleurs, la société VEOLIA, ancien délégataire, doit effectuer auprès des usagers une facturation de clôture pour la période allant d'octobre au 31 décembre 2019. Toujours dans un souci de clarté et de simplification pour l'utilisateur, nous avons proposé à la société VEOLIA d'intégrer cette facturation de clôture dans sa facturation. Cette prise en charge se fait également moyennant le versement par ladite société d'une compensation financière à la communauté de communes, fixée à 1,50 € par facture émise. Ce montant inférieur est justifié par le caractère unique de la prestation et le plus faible montant des sommes à récupérer.

La convention de facturation jointe fixe les relations et les modalités de gestion entre la communauté de communes et la société VEOLIA pour cette prestation unique.

**Le Conseil,**

Vu les compétences de la communauté de communes en matière d'eau et assainissement ;  
Vu la gestion de la facturation pour les communes d'Airion, Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt réalisée en régie ;

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif pour les communes susvisées attribuée à la société HYDRA ;

Vu le projet de convention de facturation entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société HYDRA pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement pour les communes d'Airion, Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt, annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de convention de facturation entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société VEOLIA pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement pour les communes d'Airion, Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt pour la période d'octobre à fin décembre 2019, annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il y a un intérêt pour les usagers des services d'eau et d'assainissement des communes d'Airion, Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt de regrouper sur la même facture les parts Eau et Assainissement ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

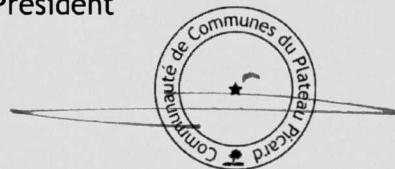
**APPROUVE :**

- la convention de facturation entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société HYDRA pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement pour les communes d'Airion, Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt ;
- la convention de facturation entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société VEOLIA pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement pour les communes d'Airion, Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt pour la période d'octobre à fin décembre 2019 ;

**AUTORISE** le président à signer lesdites conventions, telles qu'elles sont annexées à la présente délibération, avec la société HYDRA d'une part et la société VEOLIA d'autre part ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 24 juin 2020